Olonzac
EN MINERVOIS

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL - CONVOCATION -

A :
Mesdames ALBIGES Nelly, DEPAUW Laurence, FALCOU Béatrice, FOUQUET Marie-José, HEREDIA Nicole, MAYNADIER Marie, MOLIERE Jacqueline, PECH Nadège, SAMPIETRO Sandrine
et
Messieurs BESSIEUX Cyril, DUFAUD Jean-Yves, KERKHOF Rémi, LOUIS Luc, MOLINA Alphonse, NICKLES Grégory, ORTIZ Bruno, PUJOL Jean-Alex dit Patrick, REMY Alain, VORDY Cédric

Mesdames et Messieurs, membre du conseil municipal de **OLONZAC** (Hérault), est prié(e) d'assister à la séance de ce conseil, qui aura lieu à la salle de réunion de la Mairie.

Le JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025 à 18h00

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07 août 2025 et des décisions du Maire

1° Demande de maitrise d'ouvrage déléguée au conseil départemental de l'Hérault dans le cadre des travaux de voirie portant création du réseau de collecte des eaux usées pour l'assainissement de Fontaigous.

2° Réalisation d'un Contrat de Prêt Transformation Ecologique d'un montant total de 519 167 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des réseaux d'assainissement sur la zone Fontaigous à Olonzac.

3° Demande de maitrise d'ouvrage déléguée au conseil départemental de l'Hérault dans le cadre des travaux de voirie portant requalification de l'espace public de la Promenade (Boulevard Gambetta)

4° Transfert de domanialité du domaine public départemental au domaine public communal des boulevards Pasteur et Victor Hugo

5° Conventionnement avec Hérault Energies portant rénovation de l'éclairage sportif du stade Maurice Bielsa

6° Appel de l'Association des Maires de l'Aude (AMA) avec l'Association des Maires de France (AMF) en soutien aux communes sinistrées des Corbières (solidarité incendie août 2025).

7° Subvention exceptionnelle auprès de l'association Les Elisyques

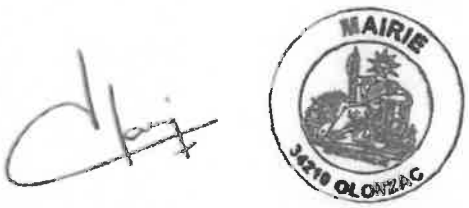
8° Délégation de signature à Monsieur le Maire pour signer les conventions de participation financière entre la commune d'Olonzac et les communes de (la Caunette, Aigues-Vives, Félines Minervois, Homps, Lézignan-Corbières) en application de l'article L212-8 du Code de l'Education

9° Approbation de l'avenant à la convention d'adhésion Petites Villes de Demain

Questions diverses

Fait à la mairie d'OLONZAC, le 12 septembre 2025

Le Maire,



Luc LOUIS